

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00639  
Numéro SIREN : 348 940 263  
Nom ou dénomination : SOPRA-GMT

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/010549

# **SOPRA GMT**

## **Comptes annuels 2021**

**Certifié conforme par le Président Directeur Général**

**Pierre PASQUIER**



# Sommaire

**Bilan**

**Compte de résultat**

**Annexe aux comptes annuels**

**Tableau des résultats des 5 derniers exercices**

**BILAN**

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
■ Immobilisations incorporelles	-	-
■ Immobilisations corporelles	38	-
■ Immobilisations financières	170 802	170 802
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>170 840</b>	<b>170 802</b>
<b>Actif circulant</b>		
■ Stocks et en cours	-	-
■ Clients et comptes rattachés	661	560
■ Autres créances et comptes de régularisation	61	91
■ Actions propres	3 933	-
■ Disponibilités	4 527	5 382
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>9 182</b>	<b>6 033</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>180 022</b>	<b>176 835</b>
<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Capitaux propres</b>		
■ Capital	7 454	7 454
■ Primes et Réserves	94 582	94 582
■ Report à Nouveau	15	4 718
■ Acompte sur dividende	-7 524	-
■ Résultat	7 828	-3 374
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>102 356</b>	<b>103 379</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>600</b>	<b>391</b>
<b>Dettes</b>		
■ Emprunts et dettes financières	76 260	72 312
■ Fournisseurs et comptes rattachés	125	191
■ Dettes fiscales et sociales	682	562
■ Autres dettes et comptes de régularisation	-	-
<b>Total des dettes</b>	<b>77 067</b>	<b>73 065</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>180 022</b>	<b>176 835</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Chiffre d'affaires net	2 342	1 805
Reprises sur provisions et dépréciations, transferts de charges	643	6
Autres produits d'exploitation	44	43
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>3 029</b>	<b>1 854</b>
Autres achats et charges externes	-480	-816
Charges de personnel	-2 447	-1 673
Impôts et taxes	-29	-12
Dotations aux amortissements et aux provisions	-404	-65
Autres charges d'exploitation	-72	-72
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-3 432</b>	<b>-2 639</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-403</b>	<b>-786</b>
Produits financiers	9 875	3
Charges financières	-1 644	-2 787
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>7 828</b>	<b>-3 570</b>
Charges et produits exceptionnels	-	195
Participation des salariés	-	-
Impôts sur les résultats	-	-
<b>RESULTAT NET</b>	<b>7 828</b>	<b>-3 374</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2021

### 1. FAITS MAJEURS

Dans le cadre d'une convention cadre d'assistance, Sopra GMT exerce depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 une activité de holding d'animation, sous la forme de prestations ayant trait à la réflexion stratégique, à la coordination de la politique générale entre Sopra Steria Group et Axway Software et au développement des synergies entre ces deux sociétés. Sopra GMT assure également des missions de conseil et d'assistance, notamment en matière de finance et de contrôle.

Outre le Président-Directeur Général, cinq collaborateurs participent à l'activité de Sopra GMT.

Les faits significatifs de l'exercice 2021 sont :

- L'encaissement de dividendes en provenance de Sopra Steria Group et Axway Software à hauteur de 9 872 k€ soit 2,00 euros par action versés par Sopra Steria Group et 0,40 centimes par action versés par Axway Software ;
- Le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2020 de 1 328 k€ et d'un acompte sur dividende 2021 de 7 524 k€ ;
- Le rachat de 3 170 actions Sopra GMT intervenu le 19 octobre 2021 auprès de managers actionnaires pour un montant total de 3 933 k€.

L'achat de ces titres a été financé par un emprunt complémentaire auprès du CIC Lyonnaise de Banque à hauteur de 3 930 k€, imputé sur la tranche remboursable in fine de l'emprunt en cours, portant le montant de cette tranche à 51,9 M€ ;

- L'attribution gratuite d'actions de performance, pour un total de 1 920 droits à actions, aux salariés de Sopra GMT. L'Assemblée générale des actionnaires en date du 25 juin 2019 avait autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, 13 941 actions de la société, soit 3% du capital, au profit des membres du personnel salarié. Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 25 juin 2021, de faire usage de cette autorisation et de mettre en œuvre trois plans d'attribution gratuite d'actions de performance à échéance 2024, 2025 et 2026.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31/12/2021, ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 mis à jour des différents règlements complémentaires à date de l'établissement des comptes annuels, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **2.1. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, elles comprennent uniquement le poste Matériel de transport.

L'amortissement de cette catégorie est calculé suivant la méthode linéaire sur 4 ans.

### **2.2. Titres de participation**

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité appréciée en fonction de critères objectifs tels que le cours moyen de bourse du dernier mois, d'éléments prévisionnels (perspectives de développement et de rentabilité), et de leur utilité pour l'entreprise. Une provision est le cas échéant comptabilisée en cas d'écart significatif entre la valeur d'inventaire et la valeur comptable.

### **2.3. Créances Clients**

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **2.4. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable exception faite des actions propres détenues, affectées à un plan déterminé d'actions gratuites destiné aux salariés de l'entreprise.

### **2.5. Provisions pour risques et charges**

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables sans contrepartie pour la Société.

Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des coûts de personnel :

- indemnités de départ à la retraite dues aux employés selon les dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite ;
- avantages du personnel concernant les plans d'attribution gratuite d'actions.

La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels. Les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements sont comptabilisés et amortis sur la durée de la vie active moyenne attendue des salariés bénéficiant de ce régime.

Dans le cadre de plans pluriannuels d'attribution gratuite d'actions, subordonnés à la réalisation de conditions de performance et/ou de présence, une provision pour risque est constituée, linéairement pendant la période d'acquisition, pour constater la sortie de ressources probable lorsque la décision ou l'intention d'attribuer des actions rachetées sont avérées. Cette provision est évaluée à chaque arrêté de comptes annuels en considérant le coût d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan ou le coût des actions restant à acquérir, évalué en fonction du cours de l'action à la date de clôture et de la probabilité de réalisation des plans aux termes de ceux-ci. La charge de personnel effective n'est comptabilisée qu'à la date de livraison du plan. Cette charge est évaluée au coût d'achat des actions gratuites définitivement attribuées.

## 2.6. Dettes

Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

## NOTES RELATIVES AU BILAN

### 2.7. Tableau de variation des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Matériel de transport	-	40	-	40
<b>Total des immobilisations</b>	<b>-</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>40</b>
Matériel de transport	-	2	-	2
<b>Total des amortissements</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>-</b>	<b>38</b>	<b>-</b>	<b>38</b>

### 2.8. Tableau de variation des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Titres de participation Sopra Steria Group	89 890	-	-	89 890
Titres de participations Axway Software	80 912	-	-	80 912
<b>TOTAL</b>	<b>170 802</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>170 802</b>

Les immobilisations financières sont constituées de participations détaillées dans le tableau des filiales et participations ci-dessous :

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
<b>Participations</b>										
Sopra Steria Group	20 548	1 375 108	19,64%	89 890	89 890	-	-	1 717 658	156 867	8 071
Axway Software	43 267	186 369	21,09%	80 912	80 912	-	-	167 254	-7 843	1 801

## 2.9. Tableau des échéances des créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
<b>Actif immobilisé</b>			
■ Autres immobilisations financières	-	-	-
<b>Actif circulant</b>			
■ Clients douteux ou litigieux	-	-	-
■ Autres créances clients	661	661	-
■ Fournisseurs débiteurs	1	1	-
■ Personnel et comptes rattachés	-	-	-
■ Organismes sociaux	-	-	-
■ Etat et autres collectivités publiques		-	
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	8	8	-
- Autres impôts, taxes et assimilés	44	44	-
■ Groupe et associés	-	-	-
■ Débiteurs divers	-	-	-
■ Charges constatées d'avance	9	6	4
<b>Total des créances</b>	<b>722</b>	<b>719</b>	<b>4</b>

Les créances clients se composent des factures de prestation de holding selon la convention d'animation de groupe signée entre Sopra GMT d'une part, et Sopra Steria Group et Axway Software d'autre part.

## 2.10. Actions propres

Le Conseil d'administration a décidé le 19 octobre 2021 de procéder à l'achat de 3 170 titres Sopra GMT auprès de managers au prix unitaire, déterminé par l'application d'une décote d'illiquidité de 16,4% à la valeur de l'action calculée selon la méthode de l'actif net réévalué, de 1 240,56 € pour un montant total de 3 933 k€.

1 920 de ces titres ont été affectés à un compte d'auto-détention en attente d'attribution aux bénéficiaires des plans d'actions gratuites de performance mis en place le 25 juin 2021, et le solde, soit 1 250 titres, à un compte d'auto-détention en attente d'affectation.

La valeur comptable des titres affectés à un plan déterminé reste égale à leur coût d'entrée jusqu'à leur livraison aux bénéficiaires.

La société aura l'obligation légale d'annuler les actions rachetées qu'elle n'aura pas affectées dans le délai maximum d'un an à compter du rachat.

## 2.11. Capitaux propres

Le capital social de la société s'élève à 7 453 984 € au 31 décembre 2021. Il est composé de 465 874 actions dont la valeur nominale est de 16 euros.

**2.11.1. Tableau de variation des capitaux propres**

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves facultatives	Report à Nouveau	Acompte sur dividende	Résultat	Total
Situation au 1er janvier 2021	7 454	-	745	93 836	4 718		-3 374	103 379
Augmentation de capital	-	-	-	-	-		-	-
Affectation résultat 2020	-	-	-	-	-4 702		3 374	-1 328
Acompte sur dividende 2021						-7 524		-7 524
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-		7 828	7 828
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	<b>7 454</b>	<b>-</b>	<b>745</b>	<b>93 836</b>	<b>15</b>	<b>-7 524</b>	<b>7 828</b>	<b>102 356</b>

**2.11.2. Dividendes**

Le montant des dividendes versés en 2021 au titre du résultat 2020, s'élève à 1 328 k€ soit 2,85 € par action, versé le 8 juillet 2021. Pour mémoire, le montant des dividendes versés en 2020 au titre du résultat 2019 s'élevait à 1 817 k€, soit 3,90 € par action.

Le Conseil d'administration du 25 juin 2021 a décidé le versement d'un acompte sur le dividende au titre de l'exercice 2021 d'un montant total de 7 524 k€ soit 16,15 € par action. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 8 juillet 2021.

**2.12. Provisions pour risques et charges**

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Provision pour engagements retraite	348	102	-267	183
Provision pour risque fiscal	44	-	-	44
Provision pour plan d'actions gratuites	-	373		373
<b>TOTAL</b>	<b>391</b>	<b>475</b>	<b>-267</b>	<b>600</b>

**2.12.1. Provision pour engagements de retraite**

Une provision d'un montant de 183 k€ au 31 décembre 2021 couvre l'engagement de Sopra GMT envers ses salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite en application des dispositions de la convention collective Syntec, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.5.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AAA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée estimée de l'obligation de retraite concernée.

Au 31 décembre 2021, la société a utilisé le taux Bloomberg d'une durée de 10 ans pour la zone euro comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Ce taux s'élevait à 0,60 %.

Suite à la mise à jour du 17 novembre 2021 de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, la Société a procédé à des travaux complémentaires sur l'évaluation de son engagement en matière de retraite.

L'augmentation de la provision en 2021 correspond, outre la dotation annuelle du coût des services rendus et la charge financière, au transfert de la provision retraite d'un salarié d'Axway Software muté sur Sopra GMT au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La diminution de la provision en 2021 correspond à la reprise des provisions de deux salariés de Sopra GMT partis en retraite le 31 janvier 2021 et le 31 mars 2021.

### 2.12.2. Provision pour risque fiscal

Un contrôle fiscal est en cours sur la taxe sur les salaires de l'exercice 2016.

Ce contrôle a donné lieu à la notification d'un avis de mise en recouvrement le 15 octobre 2020 faisant état d'un montant de 44 k€ à payer. Le montant notifié a été payé et a fait l'objet d'une provision pour risque fiscal depuis la clôture de l'exercice 2020. Par ailleurs, Sopra GMT a contesté ce redressement et a déposé une requête auprès du tribunal administratif de Grenoble.

### 2.12.3. Provision pour plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration ayant décidé de servir les plans d'attribution gratuite d'actions (dénommés PAGA 2021) par l'acquisition préalable d'actions préexistantes, une provision pour risques a été comptabilisée afin de constater la sortie de ressources probables. Cette provision a été évaluée en fonction de la valeur d'achat des titres destinés à être livrés aux bénéficiaires des PAGA 2021 et en fonction du nombre probable d'actions qui seront remises à ces bénéficiaires. Ce nombre a été évalué au 31/12/2021 en fonction de la probabilité de réalisation des conditions de présence et de performance prévues par les plans.

La constitution de cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits. Le montant total de la provision au titre des PAGA 2021-1, 2021-2 et 2021-3 s'élève à 311 k€ au 31/12/2021. Une provision a également été constituée à hauteur de 62 k€ au titre de la contribution patronale de 20% exigible à la date de livraison des actions.

Les caractéristiques de ces plans sont communiquées en note 3.4.1.

La première livraison d'actions aura lieu en juin 2024 avec la clôture du plan PAGA 2021-1.

## 2.13. Dettes

### 2.13.1. Emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Emprunt CIC-LB 72M€ de juillet 2020	72 000	3 930	-	75 930
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	312	330	-312	330
<b>TOTAL</b>	<b>72 312</b>	<b>4 260</b>	<b>-312</b>	<b>76 260</b>

Un emprunt bancaire de 72 M€ a été souscrit le 30 juillet 2020 auprès du groupe CIC-LB qui se décline en deux tranches :

- Une tranche A de 24 M€ amortissable en quatre échéances de 6,00 M€ échues les 20 juillet 2022, 20 juillet 2023, 20 juillet 2024 et 20 juillet 2025. L'en-cours de la tranche A porte intérêt à un taux annuel égal à la somme de l'Euribor 3 mois et d'une marge révisée trimestriellement en fonction du niveau du ratio LTV indiqué dans le certificat de conformité trimestriel.
- Une tranche B de 48 M€ amortissable in fine le 20 décembre 2025. L'en-cours de la tranche B porte intérêt à un taux annuel égal à la somme de l'Euribor 3 mois et d'une marge révisée trimestriellement en fonction du niveau du ratio LTV indiqué dans le certificat de conformité trimestriel.

En cas de ratio LTV inférieur ou égal à 20%, la marge applicable sera de 1,50% pour la tranche A et 2,50% pour la tranche B.

En cas de ratio LTV supérieur à 20%, la marge applicable sera de 1,75% pour la tranche A et 2,75% pour la tranche B.

Un emprunt complémentaire a été souscrit le 26 octobre 2021 pour financer le rachat de 3 170 titres Sopra GMT auprès de managers actionnaires (cf. note 2.10). Le contrat de prêt initial a ainsi fait l'objet d'un avenant par lequel le groupe CIC-LB a octroyé un prêt complémentaire de 3,93 M€ par la mise en place d'une tranche B2, in fine au 20 décembre 2025, portant ainsi le montant total de la tranche B à 51,93 M€.

### 2.13.2. Tableau des échéances des dettes

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
■ Autres emprunts obligataires				
- A 2 ans maximum à l'origine	-	-	-	-
- A plus de 2 ans à l'origine	-	-	-	-
■ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
- A 2 ans maximum à l'origine	330	330	-	-
- A plus de 2 ans à l'origine	75 930	6 000	69 930	-
■ Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
■ Fournisseurs et comptes rattachés	125	125	-	-
■ Personnel et comptes rattachés	303	303	-	-
■ Sécurité sociale et autres organismes sociaux	220	220	-	-
■ Etat et autres collectivités publiques				
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	131	131	-	-
- Autres impôts, taxes et assimilés	29	29	-	-
■ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
■ Groupe et associés	-	-	-	-
■ Autres dettes	-	-	-	-
■ Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>Total des dettes</b>	<b>77 067</b>	<b>7 137</b>	<b>69 930</b>	<b>-</b>

### 3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

#### 3.1. Chiffre d'affaires

En application de la convention d'animation de groupe mise en place à la suite de la séparation des activités Axway de celles de Sopra Steria Group en 2011, Sopra GMT fournit à Sopra Steria Group et Axway Software son assistance et ses conseils notamment dans les domaines relatifs à la gestion et à la stratégie des sociétés.

Le chiffre d'affaires réalisé par Sopra GMT correspond à la facturation des prestations d'assistance et de conseil réalisées au cours de l'exercice 2021, ainsi qu'à la refacturation des frais et débours engagés par Sopra GMT dans le cadre des prestations fournies.

#### 3.2. Total des autres produits d'exploitation

<i>(En milliers d'euros)</i>	2021	2020
Reprise sur provision retraite pour prestations versées	267	-
Transferts de charges d'exploitation - PAGA 2021	373	-
Avantages en nature	3	6
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>643</b>	<b>6</b>
Jetons de présence reçus	44	43
Produits divers de gestion courante	0	0
<b>Total des autres produits</b>	<b>44</b>	<b>43</b>
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>687</b>	<b>49</b>

#### 3.3. Autres achats et charges externes

<i>(En milliers d'euros)</i>	2021	2020
Etudes et prestations de services	-141	-139
Locations	-16	-20
Rémunérations intermédiaires, honoraires	-138	-123
Déplacements, missions et réceptions	-182	-84
Services bancaires	-2	-447
Divers	-1	-2
<b>TOTAL DES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>-480</b>	<b>-816</b>

#### 3.4. Charges et avantages au personnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	2021	2020
Salaires et traitements	-1 530	-1 176
Charges sociales	-544	-497
Charges liées aux plans d'attribution gratuite d'actions	-373	-
<b>TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>-2 447</b>	<b>-1 673</b>

### 3.4.1. Plans d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Sopra GMT qui s'est tenue le 25 juin 2019 a autorisé, par sa septième résolution, le Conseil d'administration à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, 13 941 actions de la Société soit 3% du capital social de la Société au jour de la décision de l'Assemblée générale, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la Société et des membres du personnel salarié des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, pendant une durée maximum de trente-huit mois à compter de la date de ladite assemblée générale.

Conformément aux termes de l'autorisation de l'Assemblée générale visée ci-dessus, le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 25 juin 2021, de mettre en œuvre trois plans d'attribution gratuite d'actions de performance (les PAGA 2021 soit le PAGA 2021-1, le PAGA 2021-2 et le PAGA 2021-3). Les actions de performance seront livrées aux bénéficiaires sous réserve que la condition de présence et les conditions de performance soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

La période d'acquisition du PAGA 2021-1, d'une durée de trois (3) années, court du 25 juin 2021 au 24 juin 2024 inclus. Les conditions de performance du PAGA 2021-1 sont alignées sur les conditions de performance économique retenues pour le PLAN LTI 2021 de Sopra Steria Group.

La période d'acquisition du PAGA 2021-2, d'une durée de quatre (4) années, court du 25 juin 2021 au 24 juin 2025 inclus. Les conditions de performance du PAGA 2021-2 seront alignées sur les conditions de performance économique retenues pour le PLAN LTI 2022 de Sopra Steria Group, le cas échéant.

La période d'acquisition du PAGA 2021-3, d'une durée de cinq (5) années, court du 25 juin 2021 au 24 juin 2026 inclus. Les conditions de performance du PAGA 2021-3 seront alignées sur les conditions de performance économique retenues pour le PLAN LTI 2023 de Sopra Steria Group, le cas échéant.

Les conditions de performance économiques des plans LTI de Sopra Steria Group reposent sur trois critères affectés d'un même poids : la croissance organique du chiffre d'affaires consolidé, le ROA (Résultat opérationnel d'activité) et le flux net de trésorerie disponible consolidé.

	PAGA 2021-1	PAGA 2021-2	PAGA 2021-3
Date d'Assemblée générale	25/06/2019	25/06/2019	25/06/2019
Date d'attribution par le Conseil d'administration	25/06/2021	25/06/2021	25/06/2021
Nombre total d'actions attribuées sans condition	640	640	640
Date d'attribution définitive	24/06/2024	24/06/2025	24/06/2026
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 01 janvier 2021	-	-	-
Attributions réalisées en 2021	-	-	-
Nombre de droits annulés en 2021	-	-	-
Attributions définitives au 31/12/2021	-	-	-
<b>Actions restantes au 31 décembre 2021</b>	<b>640</b>	<b>640</b>	<b>640</b>

La charge de personnel constatée au titre de l'exercice 2021 en contrepartie de la provision pour plan d'attribution gratuite d'actions s'élève à 311 k€. Une charge de 62 k€ a également été comptabilisée sur l'exercice 2021 au titre de la contribution patronale de 20%.

### 3.4.2. Effectifs

L'effectif moyen 2021 est de 5 personnes dont 5 cadres.

L'effectif au 31 décembre 2021 est de 5 personnes.

### 3.4.3. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

La rémunération fixe annuelle des administrateurs, prévue à l'article L.225-45 du Code de Commerce, comptabilisée au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 72 k€.

Les rémunérations brutes versées en 2021 aux membres des organes de direction s'élèvent à 130 k€.

### 3.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

(En milliers d'euros)	2021	2020
Dotations aux amortissements du matériel de transport	-2	-
<b>Total des dotations aux amortissements</b>	<b>-2</b>	<b>-</b>
Dotation aux provisions pour risques - contrôle fiscal 2016	-	-43
Dotation aux provisions pour charges - PAGA 2021	-373	-
Dotation provision retraite	-28	-22
<b>Total des provisions</b>	<b>-401</b>	<b>-65</b>
<b>TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>-404</b>	<b>-65</b>

### 3.6. Résultat financier

(En milliers d'euros)	2021	2020
Dividendes reçus sur participation Sopra Steria Group	8 071	-
Dividendes reçus sur participation Axway Software	1 801	-
Intérêts sur dépôts à terme	2	3
<b>Total des produits financiers</b>	<b>9 875</b>	<b>3</b>
Intérêts sur emprunt obligataire 2015	-	-1 043
Intérêts sur emprunts bancaire 2015 CIC Lyonnaise de Banque	-	-329
Intérêts sur emprunts bancaire 2020 CIC Lyonnaise de Banque	-1 600	-667
Indemnité remboursement anticipé emprunt CIC LB	-	-716
Autres charges financières (dont couverture d'emprunt)	-43	-29
Pertes de change	-	-
Dotation financière sur provision retraite	-	-2
<b>Total des charges financières</b>	<b>-1 644</b>	<b>-2 787</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>8 231</b>	<b>-2 784</b>

#### 3.6.1. Produits financiers

Les dividendes reçus en 2021 (9 873 k€) se décomposent ainsi :

- Dividende ordinaire Sopra Steria Group de 2,00 € par action, pour un montant total de 8 071 k€ ;
- Dividende ordinaire Axway Software de 0,40 € par action, pour un montant total de 1 801 k€.

En 2020, les sociétés Sopra Steria Group et Axway Software n'ont versé aucun dividende à leurs actionnaires en raison de la crise sanitaire et économique.

### 3.6.2. Charges financières

Les charges financières de l'exercice se composent principalement des intérêts de l'emprunt bancaire CIC-SLB souscrit en 2020 (1 600 k€).

### 3.6.3. Contrat de couverture de taux de d'intérêt

Une opération de garantie de taux plafond a été mise en place le 11 décembre 2020 conformément aux dispositions du contrat de prêt du 30 juillet 2020, afin de prémunir Sopra GMT contre une hausse du taux d'intérêt de son emprunt basé sur l'Euribor 3Mois.

Cette opération prend la forme d'un CAP acquis pour une valeur de 11 k€ couvrant un notionnel de 12 M€ pour la période allant du 20 janvier 2021 au 20 janvier 2024 et garantissant à Sopra GMT un taux plafond de 0,0 %.

La charge étalée de ce CAP sur la période de couverture a un impact non significatif sur les comptes 2021.

### 3.7. Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2021	2020
Produits de cession de titres SEI	-	231
<b>Total des produits exceptionnels</b>	-	<b>231</b>
Valeur nette comptable des titres SEI cédés	-	-36
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	-	<b>-36</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-	<b>195</b>

En 2020, le résultat exceptionnel résultait de la liquidation de la Société Sopra Executive Investment dans laquelle Sopra GMT détenait une participation.

## 4. AUTRES INFORMATIONS

### 4.1. Engagements hors-bilan

#### Nantissements, hypothèques et sûretés réelles donnés

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	En-cours du crédit au 31/12/2021	Nombre de titres Sopra Steria Group nantis	% du capital Sopra Steria Group nanti
Sopra GMT	CIC-LB	Juillet 2020	Décembre 2025	Remboursement crédit 75,930 M€	75 930 000 €		
<b>TOTAL</b>					<b>75 930 000 €</b>	<b>1 400 000</b>	<b>6,81%</b>

Le 30 juillet 2020, 1 400 000 titres Sopra Steria Group, ainsi qu'1 titre Axway Software détenus par Sopra GMT ont été nantis en garantie de l'emprunt de 72 M€ souscrit en 2020 et du prêt complémentaire de 3,930 M€ souscrit en octobre 2021.

### Engagements de retraite non comptabilisés

La méthode du « corridor » consiste à comptabiliser en provision seulement une fraction des écarts actuariels dégagés chaque exercice.

En application de cette méthode, la provision pour engagement de retraite comptabilisée s'élève à 183 k€ au 31/12/2021. Le cumul des écarts actuariels non reconnus s'élève à 117 k€ portant l'obligation de l'employeur totale à un montant de 300 k€ au 31/12/2021.

### 4.2. Produits à recevoir et charges à payer

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	-
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	-
Clients et comptes rattachés	375
Créances fiscales et sociales	-
Disponibilités - intérêts courus sur dépôts à terme	-
<b>TOTAL</b>	<b>375</b>
<b>CHARGES A PAYER</b>	
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	330
Frais bancaires à payer	-
Primes de couverture de taux d'intérêt à payer	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46
Clients - Avoirs à établir	-
Dettes fiscales et sociales	451
Autres dettes	-
<b>TOTAL</b>	<b>827</b>

### 4.3. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2021.

**TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

<i>(en euros)</i>	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	7 453 984	7 453 984	7 453 984	7 435 584	7 435 584
Nombre d'actions émises	465 874	465 874	465 874	464 724	464 724
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 342 011	1 804 937	2 322 133	1 868 812	1 819 229
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	8 232 228	-3 312 429	6 459 090	7 660 211	7 780 516
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	-989	-242 690
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	7 828 443	-3 374 466	6 536 337	7 790 257	8 015 783
Montant des bénéfices distribués	7 826 683	1 327 741	1 816 909	2 416 565	2 416 565
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	17,67	-7,11	13,86	16,49	17,26
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	16,80	-7,24	14,03	16,76	17,25
Dividende versé à chaque action	16,80	2,85	3,90	5,20	5,20
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	5	6	6	6	4
Montant de la masse salariale	1 529 861	1 175 747	1 099 305	987 735	946 920
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres, etc.)	916 759	497 189	631 721	362 735	530 396

# **SOPRA GMT**

Société Anonyme au capital de 7 453 984 €

Siège social : PAE Les Glaisins

Annecy-le-Vieux 74940 ANNECY

348 940 263 RCS ANNECY

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 22 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, à quatorze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée générale mixte dans les locaux de la société Sopra Steria Group, 6 avenue Kleber 75116 avec retransmission en visioconférence sur convocation régulièrement faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Pierre PASQUIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

La société Régence, représentée par Monsieur Nicolas ODIN, et Monsieur Jean-Paul BOURBON, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Christophe BASTELICA, Secrétaire du Conseil d'administration, est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 462 704 actions auxquelles sont attachés 925 408 droits de vote sur un total de 462 704 actions ayant droit de vote.

Le quorum, soit plus du quart du nombre total des actions ayant le droit de vote est atteint ; en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale constate que les sociétés AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES, représentée par Madame Sandrine GIMAT, et MAZARS, représentée par Messieurs Alain CHAVANCE et Bruno POUGET, Commissaires aux comptes, absents et excusés, ont été régulièrement convoqués.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts actuels de la société ;
- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- La copie des lettres de convocation ;
- Les comptes annuels 2021, les comptes consolidés 2021 et les autres documents requis par la loi ;
- Les rapports du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ;
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis, le Président déclare que les comptes annuels et consolidés, les rapports du Conseil, les rapports des Commissaires aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Quitus - Approbation des charges non déductibles ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affectation du résultat - fixation du dividende ;
- Fixation de la rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur (anciennement jetons de présence) ;
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire ;

**Relevant de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire**

- Autorisation donnée au Conseil d'administration d'annuler des actions propres de la Société et de réduire corrélativement le capital social ;
- Pouvoirs donnés pour l'accomplissement des formalités légales.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Conseil et des rapports des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion et répond aux questions des actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, il est rappelé que l'adoption des résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire requiert la majorité simple tandis que l'adoption des résolutions relevant de l'Assemblée générale extraordinaire requiert la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires présents et représentés.

Puis le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **PREMIERE RESOLUTION**

#### **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 - Quitus - Approbation des charges non déductibles**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquels font apparaître un bénéfice de 7 828 442,28 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

L'Assemblée Générale constate enfin qu'il n'y a eu aucune dépense au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

#### **Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2021 faisant apparaître un bénéfice net consolidé - part du Groupe de 36 885 859 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## TROISIEME RESOLUTION

### Affectation du résultat, fixation du dividende

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice de 7 843 823,15 € de la manière suivante :

#### Origine

Résultat de l'exercice	7 828 442,28 €
Report à nouveau antérieur	<u>15 380,87 €</u>
<b>Total</b>	<b><u>7 843 823,15 €</u></b>

#### Affectation

À la Réserve légale	0,00 €
À titre de distribution aux actionnaires	7 826 683,20 €
Aux autres réserves	0,00 €
Au report à nouveau	<u>17 139,95 €</u>
<b>Total</b>	<b><u>7 843 823,15 €</u></b>

Le nombre d'actions à rémunérer s'élevant à 465 874, chaque actionnaire recevra un dividende de 16,80 € par action.

Il est rappelé qu'aux termes d'une décision du Conseil d'administration en date du 25 juin 2021, il a déjà été versé un acompte de 16,15 € par action sur ce dividende. Le solde de 0,65 € sera mis en paiement à compter du 6 juillet 2022.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les distributions de dividendes, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes
2020	2,85 €
2019	3,90 €
2018	5,20 €

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

### **Fixation de la rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur**

L'assemblée générale fixe le montant total de la rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur à 72 000 € par exercice, à répartir entre les administrateurs.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## **CINQUIEME RESOLUTION**

### **Renouvellement du mandat de Mazars en qualité de Commissaire aux comptes titulaire**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et constaté que les mandats de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars et de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Philippe Galofaro expirent à l'issue de la présente Assemblée, décide

- de renouveler pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars, 61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie ;
- de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Philippe Galofaro, 131 boulevard de la bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne, après avoir constaté, en application des dispositions de l'article L. 823-1 al. 2 du Code de commerce, que le Commissaire aux comptes titulaire est une personne morale pluripersonnelle.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## **RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

## **SIXIEME RESOLUTION**

### **Autorisation donnée au Conseil d'administration d'annuler des actions propres de la Société et de réduire corrélativement le capital social**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-208 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, sur sa seule décision, tout ou partie des actions propres détenues par la Société ;
- décide que le capital de la Société sera réduit en conséquence de l'annulation de ces actions, telle que décidée, le cas échéant, par le Conseil d'administration dans les conditions susvisées dans la limite d'un montant maximum de 253 000 euros ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet de réaliser la ou les opérations autorisées en vertu de la présente résolution, et notamment d'arrêter le montant de la réduction de capital, d'imputer sur les primes et réserves disponibles de son choix la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, de modifier corrélativement les statuts, d'accomplir les formalités requises et, en cas d'opposition de créanciers de la Société, de prendre toute mesure appropriée.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## SEPTIEME RESOLUTION

### Pouvoirs donnés pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

\* \*  
\*

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les Scrutateurs et le Secrétaire.

Copie certifiée conforme au procès-verbal original  
Par le Président  
**Pierre PASQUIER**



**mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie



31, rue Henri Rochefort  
75 017 Paris

**SOPRA GMT**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## **SOPRA GMT**

Société anonyme

RCS Annecy – 348 940 263

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société SOPRA GMT,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOPRA GMT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.12.1. Provision pour engagement de retraite » de l'annexe des comptes annuels qui décrit la mise à jour du règlement de l'ANC relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires et les effets sur les comptes annuels.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'actif de la société SOPRA GMT est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites dans la note 2.1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaires de ces titres. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et

appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Mazars

Courbevoie, le 23 mai 2022

DocuSigned by:  
*Alain Chavance*  
3CD8E8C8ED66439...

DocuSigned by:  
*Bruno Pouget*  
24C6A6E0823F472...

Alain  
Chavance

Bruno  
Pouget

Aca Nexia

Paris, le 23 mai 2022

DocuSigned by:  
*Sandrine Gimat*  
35CC3FE214F44AD...

Sandrine Gimat

# **SOPRA GMT**

## **Comptes annuels 2021**

**BILAN**

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
■ Immobilisations incorporelles	-	-
■ Immobilisations corporelles	38	-
■ Immobilisations financières	170 802	170 802
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>170 840</b>	<b>170 802</b>
<b>Actif circulant</b>		
■ Stocks et en cours	-	-
■ Clients et comptes rattachés	661	560
■ Autres créances et comptes de régularisation	61	91
■ Actions propres	3 933	-
■ Disponibilités	4 527	5 382
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>9 182</b>	<b>6 033</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>180 022</b>	<b>176 835</b>

<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Capitaux propres</b>		
■ Capital	7 454	7 454
■ Primes et Réserves	94 582	94 582
■ Report à Nouveau	15	4 718
■ Acompte sur dividende	-7 524	-
■ Résultat	7 828	-3 374
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>102 356</b>	<b>103 379</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>600</b>	<b>391</b>
<b>Dettes</b>		
■ Emprunts et dettes financières	76 260	72 312
■ Fournisseurs et comptes rattachés	125	191
■ Dettes fiscales et sociales	682	562
■ Autres dettes et comptes de régularisation	-	-
<b>Total des dettes</b>	<b>77 067</b>	<b>73 065</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>180 022</b>	<b>176 835</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Chiffre d'affaires net	2 342	1 805
Reprises sur provisions et dépréciations, transferts de charges	643	6
Autres produits d'exploitation	44	43
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>3 029</b>	<b>1 854</b>
Autres achats et charges externes	-480	-816
Charges de personnel	-2 447	-1 673
Impôts et taxes	-29	-12
Dotations aux amortissements et aux provisions	-404	-65
Autres charges d'exploitation	-72	-72
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-3 432</b>	<b>-2 639</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-403</b>	<b>-786</b>
Produits financiers	9 875	3
Charges financières	-1 644	-2 787
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>7 828</b>	<b>-3 570</b>
Charges et produits exceptionnels	-	195
Participation des salariés	-	-
Impôts sur les résultats	-	-
<b>RESULTAT NET</b>	<b>7 828</b>	<b>-3 374</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2021

### 1. FAITS MAJEURS

Dans le cadre d'une convention cadre d'assistance, Sopra GMT exerce depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 une activité de holding d'animation, sous la forme de prestations ayant trait à la réflexion stratégique, à la coordination de la politique générale entre Sopra Steria Group et Axway Software et au développement des synergies entre ces deux sociétés. Sopra GMT assure également des missions de conseil et d'assistance, notamment en matière de finance et de contrôle.

Outre le Président-Directeur Général, cinq collaborateurs participent à l'activité de Sopra GMT.

Les faits significatifs de l'exercice 2021 sont :

- L'encaissement de dividendes en provenance de Sopra Steria Group et Axway Software à hauteur de 9 872 k€ soit 2,00 euros par action versés par Sopra Steria Group et 0,40 centimes par action versés par Axway Software ;
- Le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2020 de 1 328 k€ et d'un acompte sur dividende 2021 de 7 524 k€ ;
- Le rachat de 3 170 actions Sopra GMT intervenu le 19 octobre 2021 auprès de managers actionnaires pour un montant total de 3 933 k€.

L'achat de ces titres a été financé par un emprunt complémentaire auprès du CIC Lyonnaise de Banque à hauteur de 3 930 k€, imputé sur la tranche remboursable in fine de l'emprunt en cours, portant le montant de cette tranche à 51,9 M€ ;

- L'attribution gratuite d'actions de performance, pour un total de 1 920 droits à actions, aux salariés de Sopra GMT. L'Assemblée générale des actionnaires en date du 25 juin 2019 avait autorisé le Conseil d'administration à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, 13 941 actions de la société, soit 3% du capital, au profit des membres du personnel salarié. Le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 25 juin 2021, de faire usage de cette autorisation et de mettre en œuvre trois plans d'attribution gratuite d'actions de performance à échéance 2024, 2025 et 2026.

### 2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31/12/2021, ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 mis à jour des différents règlements complémentaires à date de l'établissement des comptes annuels, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **2.1. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, elles comprennent uniquement le poste Matériel de transport.

L'amortissement de cette catégorie est calculé suivant la méthode linéaire sur 4 ans.

### **2.2. Titres de participation**

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité appréciée en fonction de critères objectifs tels que le cours moyen de bourse du dernier mois, d'éléments prévisionnels (perspectives de développement et de rentabilité), et de leur utilité pour l'entreprise. Une provision est le cas échéant comptabilisée en cas d'écart significatif entre la valeur d'inventaire et la valeur comptable.

### **2.3. Créances Clients**

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **2.4. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable exception faite des actions propres détenues, affectées à un plan déterminé d'actions gratuites destiné aux salariés de l'entreprise.

### **2.5. Provisions pour risques et charges**

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables sans contrepartie pour la Société.

Elles comprennent notamment des provisions destinées à faire face à des coûts de personnel :

- indemnités de départ à la retraite dues aux employés selon les dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite ;
- avantages du personnel concernant les plans d'attribution gratuite d'actions.

La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels. Les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements sont comptabilisés et amortis sur la durée de la vie active moyenne attendue des salariés bénéficiant de ce régime.

Dans le cadre de plans pluriannuels d'attribution gratuite d'actions, subordonnés à la réalisation de conditions de performance et/ou de présence, une provision pour risque est constituée, linéairement pendant la période d'acquisition, pour constater la sortie de ressources probable lorsque la décision

ou l'intention d'attribuer des actions rachetées sont avérées. Cette provision est évaluée à chaque arrêté de comptes annuels en considérant le coût d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan ou le coût des actions restant à acquérir, évalué en fonction du cours de l'action à la date de clôture et de la probabilité de réalisation des plans aux termes de ceux-ci. La charge de personnel effective n'est comptabilisée qu'à la date de livraison du plan. Cette charge est évaluée au coût d'achat des actions gratuites définitivement attribuées.

## 2.6. Dettes

Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

## NOTES RELATIVES AU BILAN

### 2.7. Tableau de variation des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Matériel de transport	-	40	-	40
<b>Total des immobilisations</b>	-	<b>40</b>	-	<b>40</b>
Matériel de transport	-	2	-	2
<b>Total des amortissements</b>	-	<b>2</b>	-	<b>2</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	-	<b>38</b>	-	<b>38</b>

### 2.8. Tableau de variation des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Titres de participation Sopra Steria Group	89 890	-	-	89 890
Titres de participations Axway Software	80 912	-	-	80 912
<b>TOTAL</b>	<b>170 802</b>	-	-	<b>170 802</b>

Les immobilisations financières sont constituées de participations détaillées dans le tableau des filiales et participations ci-dessous :

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
<b>Participations</b>										
Sopra Steria Group	20 548	1 375 108	19,64%	89 890	89 890	-	-	1 717 658	156 867	8 071
Axway Software	43 267	186 369	21,09%	80 912	80 912	-	-	167 254	-7 843	1 801

## 2.9. Tableau des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
<b>Actif immobilisé</b>			
■ Autres immobilisations financières	-	-	-
<b>Actif circulant</b>			
■ Clients douteux ou litigieux	-	-	-
■ Autres créances clients	661	661	-
■ Fournisseurs débiteurs	1	1	-
■ Personnel et comptes rattachés	-	-	-
■ Organismes sociaux	-	-	-
■ Etat et autres collectivités publiques	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	8	8	-
- Autres impôts, taxes et assimilés	44	44	-
■ Groupe et associés	-	-	-
■ Débiteurs divers	-	-	-
■ Charges constatées d'avance	9	6	4
<b>Total des créances</b>	<b>722</b>	<b>719</b>	<b>4</b>

Les créances clients se composent des factures de prestation de holding selon la convention d'animation de groupe signée entre Sopra GMT d'une part, et Sopra Steria Group et Axway Software d'autre part.

## 2.10. Actions propres

Le Conseil d'administration a décidé le 19 octobre 2021 de procéder à l'achat de 3 170 titres Sopra GMT auprès de managers au prix unitaire, déterminé par l'application d'une décote d'illiquidité de 16,4% à la valeur de l'action calculée selon la méthode de l'actif net réévalué, de 1 240,56 € pour un montant total de 3 933 k€.

1 920 de ces titres ont été affectés à un compte d'auto-détention en attente d'attribution aux bénéficiaires des plans d'actions gratuites de performance mis en place le 25 juin 2021, et le solde, soit 1 250 titres, à un compte d'auto-détention en attente d'affectation.

La valeur comptable des titres affectés à un plan déterminé reste égale à leur coût d'entrée jusqu'à leur livraison aux bénéficiaires.

La société aura l'obligation légale d'annuler les actions rachetées qu'elle n'aura pas affectées dans le délai maximum d'un an à compter du rachat.

## 2.11. Capitaux propres

Le capital social de la société s'élève à 7 453 984 € au 31 décembre 2021. Il est composé de 465 874 actions dont la valeur nominale est de 16 euros.

### 2.11.1. Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves facultatives	Report à Nouveau	Acompte sur dividende	Résultat	Total
Situation au 1er janvier 2021	7 454	-	745	93 836	4 718		-3 374	103 379
Augmentation de capital	-	-	-	-	-		-	-
Affectation résultat 2020	-	-	-	-	-4 702		3 374	-1 328
Acompte sur dividende 2021						-7 524		-7 524
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-		7 828	7 828
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	<b>7 454</b>	<b>-</b>	<b>745</b>	<b>93 836</b>	<b>15</b>	<b>-7 524</b>	<b>7 828</b>	<b>102 356</b>

### 2.11.2. Dividendes

Le montant des dividendes versés en 2021 au titre du résultat 2020, s'élève à 1 328 k€ soit 2,85 € par action, versé le 8 juillet 2021. Pour mémoire, le montant des dividendes versés en 2020 au titre du résultat 2019 s'élevait à 1 817 k€, soit 3,90 € par action.

Le Conseil d'administration du 25 juin 2021 a décidé le versement d'un acompte sur le dividende au titre de l'exercice 2021 d'un montant total de 7 524 k€ soit 16,15 € par action. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 8 juillet 2021.

### 2.12. Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Provision pour engagements retraite	348	102	-267	183
Provision pour risque fiscal	44	-	-	44
Provision pour plan d'actions gratuites	-	373		373
<b>TOTAL</b>	<b>391</b>	<b>475</b>	<b>-267</b>	<b>600</b>

#### 2.12.1. Provision pour engagements de retraite

Une provision d'un montant de 183 k€ au 31 décembre 2021 couvre l'engagement de Sopra GMT envers ses salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite en application des dispositions de la convention collective Syntec, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.5.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AAA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée estimée de l'obligation de retraite concernée.

Au 31 décembre 2021, la société a utilisé le taux Bloomberg d'une durée de 10 ans pour la zone euro comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite. Ce taux s'élevait à 0,60 %.

Suite à la mise à jour du 17 novembre 2021 de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires, la Société a procédé à des travaux complémentaires sur l'évaluation de son engagement en matière de retraite.

L'augmentation de la provision en 2021 correspond, outre la dotation annuelle du coût des services rendus et la charge financière, au transfert de la provision retraite d'un salarié d'Axway Software muté sur Sopra GMT au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La diminution de la provision en 2021 correspond à la reprise des provisions de deux salariés de Sopra GMT partis en retraite le 31 janvier 2021 et le 31 mars 2021.

### 2.12.2. Provision pour risque fiscal

Un contrôle fiscal est en cours sur la taxe sur les salaires de l'exercice 2016.

Ce contrôle a donné lieu à la notification d'un avis de mise en recouvrement le 15 octobre 2020 faisant état d'un montant de 44 k€ à payer. Le montant notifié a été payé et a fait l'objet d'une provision pour risque fiscal depuis la clôture de l'exercice 2020. Par ailleurs, Sopra GMT a contesté ce redressement et a déposé une requête auprès du tribunal administratif de Grenoble.

### 2.12.3. Provision pour plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration ayant décidé de servir les plans d'attribution gratuite d'actions (dénommés PAGA 2021) par l'acquisition préalable d'actions préexistantes, une provision pour risques a été comptabilisée afin de constater la sortie de ressources probables. Cette provision a été évaluée en fonction de la valeur d'achat des titres destinés à être livrés aux bénéficiaires des PAGA 2021 et en fonction du nombre probable d'actions qui seront remises à ces bénéficiaires. Ce nombre a été évalué au 31/12/2021 en fonction de la probabilité de réalisation des conditions de présence et de performance prévues par les plans.

La constitution de cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits. Le montant total de la provision au titre des PAGA 2021-1, 2021-2 et 2021-3 s'élève à 311 k€ au 31/12/2021. Une provision a également été constituée à hauteur de 62 k€ au titre de la contribution patronale de 20% exigible à la date de livraison des actions.

Les caractéristiques de ces plans sont communiquées en note 3.4.1.

La première livraison d'actions aura lieu en juin 2024 avec la clôture du plan PAGA 2021-1.

## 2.13. Dettes

### 2.13.1. Emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Emprunt CIC-LB 72M€ de juillet 2020	72 000	3 930	-	75 930
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	312	330	-312	330
<b>TOTAL</b>	<b>72 312</b>	<b>4 260</b>	<b>-312</b>	<b>76 260</b>

Un emprunt bancaire de 72 M€ a été souscrit le 30 juillet 2020 auprès du groupe CIC-LB qui se décline en deux tranches :

- Une tranche A de 24 M€ amortissable en quatre échéances de 6,00 M€ échues les 20 juillet 2022, 20 juillet 2023, 20 juillet 2024 et 20 juillet 2025. L'en-cours de la tranche A porte intérêt à un taux annuel égal à la somme de l'Euribor 3 mois et d'une marge révisée trimestriellement en fonction du niveau du ratio LTV indiqué dans le certificat de conformité trimestriel.
- Une tranche B de 48 M€ amortissable in fine le 20 décembre 2025. L'en-cours de la tranche B porte intérêt à un taux annuel égal à la somme de l'Euribor 3 mois et d'une marge révisée trimestriellement en fonction du niveau du ratio LTV indiqué dans le certificat de conformité trimestriel.

En cas de ratio LTV inférieur ou égal à 20%, la marge applicable sera de 1,50% pour la tranche A et 2,50% pour la tranche B.

En cas de ratio LTV supérieur à 20%, la marge applicable sera de 1,75% pour la tranche A et 2,75% pour la tranche B.

Un emprunt complémentaire a été souscrit le 26 octobre 2021 pour financer le rachat de 3 170 titres Sopra GMT auprès de managers actionnaires (cf. note 2.10). Le contrat de prêt initial a ainsi fait l'objet d'un avenant par lequel le groupe CIC-LB a octroyé un prêt complémentaire de 3,93 M€ par la mise en place d'une tranche B2, in fine au 20 décembre 2025, portant ainsi le montant total de la tranche B à 51,93 M€.

### 2.13.2. Tableau des échéances des dettes

(En milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
■ Autres emprunts obligataires				
- A 2 ans maximum à l'origine	-	-	-	-
- A plus de 2 ans à l'origine	-	-	-	-
■ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits				
- A 2 ans maximum à l'origine	330	330	-	-
- A plus de 2 ans à l'origine	75 930	6 000	69 930	-
■ Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
■ Fournisseurs et comptes rattachés	125	125	-	-
■ Personnel et comptes rattachés	303	303	-	-
■ Sécurité sociale et autres organismes sociaux	220	220	-	-
■ Etat et autres collectivités publiques				
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	131	131	-	-
- Autres impôts, taxes et assimilés	29	29	-	-
■ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
■ Groupe et associés	-	-	-	-
■ Autres dettes	-	-	-	-
■ Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>Total des dettes</b>	<b>77 067</b>	<b>7 137</b>	<b>69 930</b>	<b>-</b>

## 3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 3.1. Chiffre d'affaires

En application de la convention d'animation de groupe mise en place à la suite de la séparation des activités Axway de celles de Sopra Steria Group en 2011, Sopra GMT fournit à Sopra Steria Group et

Axway Software son assistance et ses conseils notamment dans les domaines relatifs à la gestion et à la stratégie des sociétés.

Le chiffre d'affaires réalisé par Sopra GMT correspond à la facturation des prestations d'assistance et de conseil réalisées au cours de l'exercice 2021, ainsi qu'à la refacturation des frais et débours engagés par Sopra GMT dans le cadre des prestations fournies.

### 3.2. Total des autres produits d'exploitation

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Reprise sur provision retraite pour prestations versées	267	-
Transferts de charges d'exploitation - PAGA 2021	373	-
Avantages en nature	3	6
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>643</b>	<b>6</b>
Jetons de présence reçus	44	43
Produits divers de gestion courante	0	0
<b>Total des autres produits</b>	<b>44</b>	<b>43</b>
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>687</b>	<b>49</b>

### 3.3. Autres achats et charges externes

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Etudes et prestations de services	-141	-139
Locations	-16	-20
Rémunérations intermédiaires, honoraires	-138	-123
Déplacements, missions et réceptions	-182	-84
Services bancaires	-2	-447
Divers	-1	-2
<b>TOTAL DES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	<b>-480</b>	<b>-816</b>

### 3.4. Charges et avantages au personnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Salaires et traitements	-1 530	-1 176
Charges sociales	-544	-497
Charges liées aux plans d'attribution gratuite d'actions	-373	-
<b>TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>-2 447</b>	<b>-1 673</b>

#### 3.4.1. Plans d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Sopra GMT qui s'est tenue le 25 juin 2019 a autorisé, par sa septième résolution, le Conseil d'administration à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois,

13 941 actions de la Société soit 3% du capital social de la Société au jour de la décision de l'Assemblée générale, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux éligibles de la Société et des membres du personnel salarié des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, pendant une durée maximum de trente-huit mois à compter de la date de ladite assemblée générale.

Conformément aux termes de l'autorisation de l'Assemblée générale visée ci-dessus, le Conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 25 juin 2021, de mettre en œuvre trois plans d'attribution gratuite d'actions de performance (les PAGA 2021 soit le PAGA 2021-1, le PAGA 2021-2 et le PAGA 2021-3). Les actions de performance seront livrées aux bénéficiaires sous réserve que la condition de présence et les conditions de performance soient respectées à l'issue de la période d'acquisition.

La période d'acquisition du PAGA 2021-1, d'une durée de trois (3) années, court du 25 juin 2021 au 24 juin 2024 inclus. Les conditions de performance du PAGA 2021-1 sont alignées sur les conditions de performance économique retenues pour le PLAN LTI 2021 de Sopra Steria Group.

La période d'acquisition du PAGA 2021-2, d'une durée de quatre (4) années, court du 25 juin 2021 au 24 juin 2025 inclus. Les conditions de performance du PAGA 2021-2 seront alignées sur les conditions de performance économique retenues pour le PLAN LTI 2022 de Sopra Steria Group, le cas échéant.

La période d'acquisition du PAGA 2021-3, d'une durée de cinq (5) années, court du 25 juin 2021 au 24 juin 2026 inclus. Les conditions de performance du PAGA 2021-3 seront alignées sur les conditions de performance économique retenues pour le PLAN LTI 2023 de Sopra Steria Group, le cas échéant.

Les conditions de performance économiques des plans LTI de Sopra Steria Group reposent sur trois critères affectés d'un même poids : la croissance organique du chiffre d'affaires consolidé, le ROA (Résultat opérationnel d'activité) et le flux net de trésorerie disponible consolidé.

	PAGA 2021-1	PAGA 2021-2	PAGA 2021-3
Date d'Assemblée générale	25/06/2019	25/06/2019	25/06/2019
Date d'attribution par le Conseil d'administration	25/06/2021	25/06/2021	25/06/2021
Nombre total d'actions attribuées sans condition	640	640	640
Date d'attribution définitive	24/06/2024	24/06/2025	24/06/2026
Nombre d'actions potentielles pouvant être attribuées au 01 janvier 2021	-	-	-
Attributions réalisées en 2021	-	-	-
Nombre de droits annulés en 2021	-	-	-
Attributions définitives au 31/12/2021	-	-	-
<b>Actions restantes au 31 décembre 2021</b>	<b>640</b>	<b>640</b>	<b>640</b>

La charge de personnel constatée au titre de l'exercice 2021 en contrepartie de la provision pour plan d'attribution gratuite d'actions s'élève à 311 k€. Une charge de 62 k€ a également été comptabilisée sur l'exercice 2021 au titre de la contribution patronale de 20%.

### 3.4.2. Effectifs

L'effectif moyen 2021 est de 5 personnes dont 5 cadres.

L'effectif au 31 décembre 2021 est de 5 personnes.

### 3.4.3. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

La rémunération fixe annuelle des administrateurs, prévue à l'article L.225-45 du Code de Commerce, comptabilisée au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 72 k€.

Les rémunérations brutes versées en 2021 aux membres des organes de direction s'élèvent à 130 k€.

### 3.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

(En milliers d'euros)	2021	2020
Dotations aux amortissements du matériel de transport	-2	-
<b>Total des dotations aux amortissements</b>	<b>-2</b>	<b>-</b>
Dotation aux provisions pour risques - contrôle fiscal 2016	-	-43
Dotation aux provisions pour charges - PAGA 2021	-373	-
Dotation provision retraite	-28	-22
<b>Total des provisions</b>	<b>-401</b>	<b>-65</b>
<b>TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>-404</b>	<b>-65</b>

### 3.6. Résultat financier

(En milliers d'euros)	2021	2020
Dividendes reçus sur participation Sopra Steria Group	8 071	-
Dividendes reçus sur participation Axway Software	1 801	-
Intérêts sur dépôts à terme	2	3
<b>Total des produits financiers</b>	<b>9 875</b>	<b>3</b>
Intérêts sur emprunt obligataire 2015	-	-1 043
Intérêts sur emprunts bancaire 2015 CIC Lyonnaise de Banque	-	-329
Intérêts sur emprunts bancaire 2020 CIC Lyonnaise de Banque	-1 600	-667
Indemnité remboursement anticipé emprunt CIC LB	-	-716
Autres charges financières (dont couverture d'emprunt)	-43	-29
Pertes de change	-	-
Dotation financière sur provision retraite	-	-2
<b>Total des charges financières</b>	<b>-1 644</b>	<b>-2 787</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>8 231</b>	<b>-2 784</b>

#### 3.6.1. Produits financiers

Les dividendes reçus en 2021 (9 873 k€) se décomposent ainsi :

- Dividende ordinaire Sopra Steria Group de 2,00 € par action, pour un montant total de 8 071 k€ ;
- Dividende ordinaire Axway Software de 0,40 € par action, pour un montant total de 1 801 k€.

En 2020, les sociétés Sopra Steria Group et Axway Software n'ont versé aucun dividende à leurs actionnaires en raison de la crise sanitaire et économique.

### 3.6.2. Charges financières

Les charges financières de l'exercice se composent principalement des intérêts de l'emprunt bancaire CIC-SLB souscrit en 2020 (1 600 k€).

### 3.6.3. Contrat de couverture de taux de d'intérêt

Une opération de garantie de taux plafond a été mise en place le 11 décembre 2020 conformément aux dispositions du contrat de prêt du 30 juillet 2020, afin de prémunir Sopra GMT contre une hausse du taux d'intérêt de son emprunt basé sur l'Euribor 3Mois.

Cette opération prend la forme d'un CAP acquis pour une valeur de 11 k€ couvrant un notionnel de 12 M€ pour la période allant du 20 janvier 2021 au 20 janvier 2024 et garantissant à Sopra GMT un taux plafond de 0,0 %.

La charge étalée de ce CAP sur la période de couverture a un impact non significatif sur les comptes 2021.

### 3.7. Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2021	2020
Produits de cession de titres SEI	-	231
<b>Total des produits exceptionnels</b>	-	<b>231</b>
Valeur nette comptable des titres SEI cédés	-	-36
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	-	<b>-36</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-	<b>195</b>

En 2020, le résultat exceptionnel résultait de la liquidation de la Société Sopra Executive Investment dans laquelle Sopra GMT détenait une participation.

## 4. AUTRES INFORMATIONS

### 4.1. Engagements hors-bilan

#### Nantissements, hypothèques et sûretés réelles donnés

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	En-cours du crédit au 31/12/2021	Nombre de titres Sopra Steria Group nantis	% du capital Sopra Steria Group nanti
Sopra GMT	CIC-LB	Juillet 2020	Décembre 2025	Remboursement crédit 75,930 M€	75 930 000 €		
<b>TOTAL</b>					<b>75 930 000 €</b>	<b>1 400 000</b>	<b>6,81%</b>

Le 30 juillet 2020, 1 400 000 titres Sopra Steria Group, ainsi qu'1 titre Axway Software détenus par Sopra GMT ont été nantis en garantie de l'emprunt de 72 M€ souscrit en 2020 et du prêt complémentaire de 3,930 M€ souscrit en octobre 2021.

### Engagements de retraite non comptabilisés

La méthode du « corridor » consiste à comptabiliser en provision seulement une fraction des écarts actuariels dégagés chaque exercice.

En application de cette méthode, la provision pour engagement de retraite comptabilisée s'élève à 183 k€ au 31/12/2021. Le cumul des écarts actuariels non reconnus s'élève à 117 k€ portant l'obligation de l'employeur totale à un montant de 300 k€ au 31/12/2021.

### 4.2. Produits à recevoir et charges à payer

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	-
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	-
Clients et comptes rattachés	375
Créances fiscales et sociales	-
Disponibilités - intérêts courus sur dépôts à terme	-
<b>TOTAL</b>	<b>375</b>
<b>CHARGES A PAYER</b>	
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	330
Frais bancaires à payer	-
Primes de couverture de taux d'intérêt à payer	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46
Clients - Avoirs à établir	-
Dettes fiscales et sociales	451
Autres dettes	-
<b>TOTAL</b>	<b>827</b>

### 4.3. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2021.